ANNEXE 26

Wallonie

Ville de Tubize

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2 (Référence certificat : CU2-2026/004)

Le demandeur est la société Bara Trucks SRL: demeurant Avenue Marius Renard 31 23 à 1070 Anderlecht.

Le terrain concerné est situé Rue de Bruxelles, 277 à 1480 Tubize et cadastré division 1, section B n°357B4, 357M4.

Le projet consiste en la Réhabilitation d'un ancien site industriel, avec appartements et bureaux et présente les caractéristiques suivantes :
« Dérogation au plan de secteur : le projet déroge à la zone économique industrielle »

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Tubize, Département Cadre de vie (cellule Urbanisme), Bld Georges Deryck,49 à 1480 Tubize :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 04 novembre 2026 et clôturée le 18 novembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Tubize, Grand'Place 1 à 1480 Tubize ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@tubize.be
- remises au service urbanisme (durant les heures d'ouverture), Bld Georges Deryck,49 à 1480 Tubize .

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : CU2-2026/004

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Marit François Tél : 02/391.39.52 (accueil) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Mme Berteau - la personne chargée de donner des explications sur le projet - est M. Marit François.